



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'eDéménagement se diffuse progressivement parmi les communes

Changement d'adresse en ligne dans le canton de Vaud

Onze communes vaudoises proposent désormais la solution *eDéménagement*, qui permet de changer d'adresse en ligne en tout temps et en tout lieu, et ce dans toutes les communes membres en Suisse. Avec l'arrivée de Lausanne en janvier, puis de Chavannes-près-Renens en mars, cette nouvelle prestation est désormais accessible à près du quart de la population vaudoise et le Canton accompagnera dans les prochains temps l'ensemble des communes vaudoises désireuses de rejoindre la plateforme. Cette nouvelle possibilité s'inscrit dans la volonté de simplifier les démarches des habitantes et des habitants.

Annoncer son départ et enregistrer sa nouvelle adresse en ligne sans avoir à se déplacer est une nouvelle prestation qui est appelée à se généraliser dans le canton de Vaud. Depuis le 6 septembre 2023, plusieurs communes vaudoises ont intégré la plateforme suisse de déménagement en ligne. Avec Lausanne qui les a rejointes le 24 janvier 2024, puis Chavannes-près-Renens le 28 mars, ce sont 11 communes, représentant près du quart de la population cantonale, qui offrent cette possibilité. Actuellement, outre la capitale cantonale, les communes de Bex, Bussigny, Chamblon, Chavannes-près-Renens, Duillier, Ecublens, La Tour-de-Peilz, Perroy, Saint-Sulpice et Valeyres-sous-Montagny offrent cette possibilité aux personnes qui changent de domicile.

Pour que la démarche puisse être menée entièrement en ligne sur *eDéménagement*, il faut que la commune de départ et celle d'arrivée participent toutes deux à ce dispositif. Si seule la commune de départ offre cette prestation, la démarche peut débuter en ligne, mais les nouveaux arrivants devront finaliser leur inscription auprès de leur nouvelle commune.

L'inscription de la nouvelle adresse en ligne concerne les personnes majeures et leurs enfants mineurs, de nationalité suisse ou d'un Etat membre de l'Union européenne (ou de l'Association européenne de libre-échange) habitant déjà en Suisse et les personnes

étrangères non ressortissantes de l'UE ou de l'AELE qui changent de domicile au sein du canton de Vaud.

Une solution harmonisée au niveau suisse

Les habitantes et habitants des autres cantons dont la commune participe à la plateforme *eDéménagement* peuvent naturellement changer d'adresse en ligne quand ils emménagent dans une commune vaudoise proposant cette fonctionnalité. La solution, harmonisée au niveau suisse, est ainsi accessible dans 24 cantons et a vocation à être généralisée à terme dans tout le pays.

Un déploiement progressivement étendu à l'ensemble des communes vaudoises

Le changement d'adresse en ligne (*eDéménagement*) est accessible depuis les sites des communes participant au dispositif et depuis le site cantonal. Cette nouvelle prestation est appelée à s'étendre à terme à toutes les communes du canton.

Le Canton proposera dans les mois à venir à l'ensemble des communes vaudoises de les accompagner dans la mise en œuvre de cette nouvelle prestation. Le Conseil d'Etat se réjouit de l'opportunité qu'offre ce projet pour renforcer le partenariat Canton-communes en faveur de la transformation numérique et de la simplification des démarches des Vaudoises et des Vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 30 avril 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, via Charles Super, délégué départemental à la communication, [charles.super\(at\)vd.ch](mailto:charles.super(at)vd.ch)

Isabelle Moret, conseillère d'Etat, via Pascal Chavent, délégué départemental à la communication, [pascal.chavent\(at\)vd.ch](mailto:pascal.chavent(at)vd.ch)

LIENS

[Lien vers la prestation sur le site cantonal : eDéménagement](#)